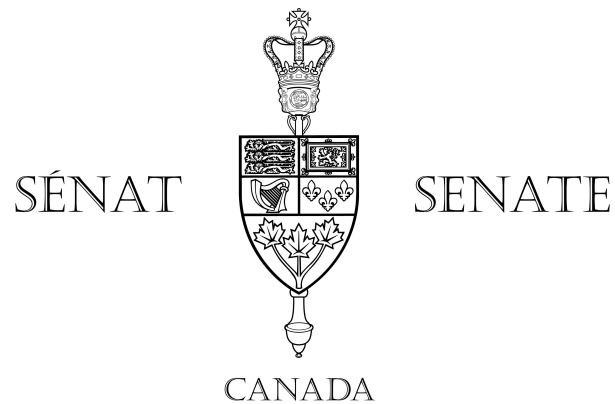




DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 149

•

NUMÉRO 36

PROJET DE LOI CONSTITUANT LA COMMISSION CANADIENNE DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA JUSTICE

Deuxième lecture du projet de loi S-208—
Suite du débat

Question de

l'honorable Diane Bellemare

Le jeudi 13 février 2014

LE SÉNAT

Le jeudi 13 février 2014

PROJET DE LOI CONSTITUANT LA COMMISSION CANADIENNE DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA JUSTICE

DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Diane Bellemare : Sénateur Cowan, ce que vous venez de dire révèle un peu l'ampleur de la problématique. Je me demandais s'il n'y avait pas déjà des institutions actuelles, comme l'Agence de la santé publique du Canada, qui pourraient avoir des mandats liés à cette problématique, possiblement en matière de prévention.

J'aimerais savoir précisément si vous avez pensé à des organismes qui existent déjà auxquels on pourrait greffer cette mission, parce que la problématique est évidemment très importante. Je vous remercie.

[Traduction]

Le sénateur Cowan : Merci, sénatrice Bellemare. C'est une très bonne question. J'ai rencontré les représentants de la Commission

de la santé mentale et j'ai discuté avec eux des propositions contenues dans le projet de loi. J'espère qu'ils vont venir. En fait, je suis persuadé qu'ils vont venir nous présenter leur point de vue quant à la façon dont ils pourraient intervenir. Plusieurs organismes font de leur mieux. Ce que j'ai essayé de faire, c'est de montrer ce qu'il faut faire, compte tenu de l'ampleur du problème. Loin de moi l'idée de dénigrer l'excellent travail réalisé par les autres organismes. Je tente plutôt de montrer notre engagement en tant que parlementaires à lutter contre ce problème.

Nous avons besoin d'une entité précise, chargée de lutter contre ce problème en vertu d'un mandat prévu par la loi. Je pense qu'il ne s'agit peut-être pas du moyen parfait et qu'il pourrait donc être modifié pour répondre aux besoins. Nous pourrions être en mesure d'adapter le mandat d'un organisme existant pour atteindre cet objectif. Toutefois, aucun organisme n'a le mandat précis d'assumer les fonctions que je propose dans le projet de loi. C'est pourquoi j'ai présenté cette mesure législative.

(Sur la motion de la sénatrice Martin, le débat est ajourné.)